

Sécurité sanitaire renforcée

À ce jour, **600 établissements touristiques, allant des hébergements indépendants, maisons d'hôtes aux hôtels cinq étoiles, ont été certifiés « Safe Tourism »** pour accueillir les visiteurs dans le cadre de la nouvelle norme. Ces établissements ont reçu des directives à respecter pour ouvrir leurs portes aux clients. Ils ont adopté les nouveaux protocoles de santé et d'hygiène définis par l'Autorité de la Santé Publique des Seychelles.

La liste des hébergements certifiés avec un certificat « Safe Tourism » se trouve sur le lien suivant du ministère du Tourisme : <http://tourism.gov.sc/covid-19-guidelines/>

Quant au **port du masque**, il est **obligatoire dans tous les espaces publics**, ouverts et fermés, et il est respecté strictement par la population. Le non port du masque est passible d'une amende.

Conditions d'accès en vigueur au 7 juin 2021

Les visiteurs ne doivent présenter qu'un test PCR négatif effectué dans les 72 heures avant le départ. Il n'y a aucune exigence de quarantaine ni de restriction de déplacement à l'entrée aux Seychelles. Les visiteurs ont également accès à tous les espaces communs dans les hébergements touristiques, y compris les bars, les piscines, les spas et les clubs pour enfants. Pour rappel depuis le 1er mars, tous les restaurants sont rouverts dans l'archipel.

Une autorisation de voyage - HTA est requise pour entrer aux Seychelles pour tous les visiteurs ; vaccinés et non vaccinés. Les visiteurs doivent soumettre leur demande d'approbation sur la plateforme dédiée : <https://seychelles.govtas.com/>

Cette demande d'autorisation ne peut être faite qu'après avoir reçu les résultats négatifs du test PCR effectué dans les 72h précédant le départ du vol pour les Seychelles. Il faut également joindre obligatoirement toutes ses réservations d'hôtels et ceux-ci doivent faire partie du programme « Safe tourism », un label garantissant la sécurité sanitaire de l'établissement. A noter : s'il manque une réservation d'hôtel, l'autorisation de voyage sera refusée, même si le test PCR est négatif.

Les visiteurs doivent être munis d'une assurance voyage valide proposant une couverture médicale complète, incluant les frais éventuels liés à la Covid-19 (soins médicaux et quarantaine) pour la durée de leur séjour aux Seychelles.

Les tests PCR et/ou antigéniques ne sont pas nécessaires pour quitter les Seychelles. Cependant, la compagnie aérienne et la plupart des pays de la destination finale l'exigent, notamment la France.